

LE PROGRAMME DE BENOÎT HAMON

SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

- Augmentation du nombre de centres de planification familiale et des centres pratiquant des IVG.

MARIAGE, UNIONS & FILIATION

- Ouverture de la PMA aux femmes célibataires et aux couples de femmes.
- Élargissement des possibilités de reconnaissance de l'enfant.

POLITIQUES FAMILIALES

- Allongement du congé paternité à 6 semaines, dont 11 jours obligatoires.
La promesse initiale était celle d'un alignement sur le congé postnatal (10 / 18 semaines). Le caractère obligatoire pose un problème de constitutionnalité, mais il est résoluble.
- Création d'un service public de la petite enfance, avec 250 000 places à horaires adaptés en 5 ans.
- Versement des allocations familiales dès le premier enfant.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- Allongement du délai de prescription du viol à 20 ans (contre 10 ans pour les viols commis sur majeurs aujourd'hui).
- Création de 4 500 places d'hébergement spécialisé pour les victimes de violences.
- Priorité mise sur l'amélioration du traitement des plaintes et la réduction des délais de justice.

DROITS DES LGBTQ+

- Changement d'état civil sur déclaration devant un officier d'état civil.

PARITÉ ET ACTION POLITIQUE

- Amendes dissuasives pour les partis qui ne respectent pas l'obligation de parité dans les candidatures aux législatives.
- Doublement du budget du ministère dédié aux droits des femmes, financé notamment par ces amendes.

INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

- Création d'un corps de contrôle anti-discriminations pour vérifier les pratiques des structures publiques et privées (égalité F/H, accessibilité, discriminations à l'embauche, traitement des clients ou usagers, etc.).
- Renforcement des sanctions inscrites en cas de non respect de l'égalité salariale et publication des noms des entreprises concernées.
- Mobilisation des partenaires sociaux pour revaloriser les rémunérations dans les métiers majoritairement occupés par des femmes.